



## Fiche synthèse étude de cas UGINE l'Ardoise

PN, le 06 oct. 06. version 2

- ✓ UGINE regroupe les activités « inox » du groupe ARCELOR constitué après la fusion entre le français USINOR, l'espagnol ACERALIA et le luxembourgeois ARBED. ARCELOR est un des acteurs majeurs de la sidérurgie. Ce secteur d'activité industrielle est traditionnellement cyclique mais il connaît depuis un certain temps, une forte activité liée à la croissance très soutenue des économies émergentes qui adressent une demande forte aux producteurs mondiaux. Après avoir parlé pendant de longues années de surcapacités du secteur, on parle aujourd'hui de sous capacités... La consolidation du secteur est en cours : la constitution d'ARCELOR en était une étape et la tendance se poursuit comme l'illustre le rapprochement en cours de MITTAL et ARCELOR (fusion) pour constituer le premier groupe mondial.
- ✓ La réorganisation du dispositif industriel d'ARCELOR consécutive à la constitution du groupe n'est pas achevée. Le regroupement d'aciéries et de laminoirs sur les mêmes sites s'inscrit dans cette logique : l'implantation d'une aciérie à Charleroi en amont du laminoir à grande capacité déjà existant répond à cet objectif (c'est aussi la contrepartie de la restructuration importante de la sidérurgie wallonne). La fermeture de l'aciérie de l'Ardoise – de surcroît excentrée par rapport aux marchés importants d'Europe du Nord – est la conséquence de cette orientation stratégique.
- ✓ L'anticipation des évolutions à venir a été bien antérieure à l'annonce officielle de la décision de fermeture du site en mai 2003. Dès 1998, le débat s'est développé dans et autour de l'entreprise (bassin d'emploi) sur l'avenir très incertain de l'Ardoise dans le dispositif industriel du groupe. Dès 1999, un cabinet de consultants (SODIE) spécialisé en développement économique local s'est vu confier par la direction de l'entreprise une mission de diagnostic sur la revitalisation du bassin d'emploi. Les choses se sont accélérées à la naissance d'ARCELOR. La population salariée du site présente un profil très particulier : très forte ancienneté, moyenne d'âge élevée et donc faible mobilité. Les mesures d'âge représentent 40 % du PSE (mesures sociales d'accompagnement) consécutif à la fermeture. L'autre volet important des mesures d'accompagnement consiste en un plan de mobilité interne au groupe (site de SOLLAC Fos peu éloigné). Au final la restructuration qui concernait 421 salariés se traduit seulement par 31 licenciements économiques.
- ✓ L'ensemble des dispositions mises en place par ARCELOR montre clairement la « culture historique » acquise par le groupe en matière de restructurations : L'instauration d'un dialogue « pédagogique » multi acteurs en amont avec les représentants des salariés mais aussi avec les élus politiques des collectivités territoriales et les fournisseurs (Ugine mettant à leur disposition un certain nombre de moyens identiques à ceux dont bénéficie son propre site et ses salariés) ; un accord de méthode pour organiser l'ensemble des mesures sociales et des procédures ; la prolongation de la mission des consultants en développement économique local sur 2004 / 2007 dans la continuité des actions de revitalisation engagées au préalable ; une très bonne articulation entre la direction du groupe et la direction locale.
- ✓ UGINE a lancé dès 1998 des opérations de revitalisation sur le bassin d'emploi, alors qu'à l'époque les obligations en la matière étaient quasiment inexistantes. Par contre une convention tripartite (entreprise, Etat et collectivités locales) a été conclue en mai 2004 conformément aux évolutions récentes du cadre légal français : 400 emplois doivent être créés entre 2004 et 2007 (160 l'ont été dans le cadre de cette convention et 213 au titre du dispositif antérieur).